

MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-

téléphone : 04.68.89.61.76

télécopie : 04.68.89.68.57

e-mail : mairie@villelongue-dels-monts.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2020



Date convocation : 05 février 2020

Heure : 20H00

Convocation transmise le : 06 février 2020

PRESENTS : NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, VILA S, CLEMENT A-L, VAZQUEZ J-R, PERIS J-V, CARRERE R, SERVAT J-M.

ABSENTS EXCUSES : VAZQUEZ J, BARDE L, CABANAT J.

ABSENTS : MANDINE- BES-

Procuration de vote est donnée par :

- VAZQUEZ Julie à NIFOSI Christian

- BARDE Laurence à BARRE Denis

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.
Mme CARRERE Raymonde a été nommé(e) secrétaire de séance.

**QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR AU N°1 RETIRÉE APRES ACCORD
DU CONSEIL MUNICIPAL**

0- COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Pas d'observation ni remarque – ADOPTÉ à l'unanimité

I – AVENANT CONVENTION OPAH

Retirée de l'ordre du jour

II – Clôture pour fin d'activité du Budget Annexe « POMPES FUNEBRES

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a plus d'activité sur le Budget « POMPES FUNEBRES », il propose de clôturer ce budget annexe.

Accord du Conseil ➤ délibération

III – Dissolution pour fin d'activité de l'ASA REC DE LA VILLE

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a plus d'activité au sein de l'Association Syndicale Autorisée dite « ASA DE LA VILLE ». Le Maire propose à l'assemblée de demander à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales de dissoudre cette Association Syndicale Autorisée ainsi que d'attribuer la dévolution du passif, de l'actif et des ouvrages de l'ASA au bénéfice de la Commune de VILLELONGUE DELS MONTS

Accord du Conseil ➤ délibération

IV – Personnel communal : Tableau 2020 avancements de grades

Le Maire informe l'assemblée que certains agents titulaires remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade à savoir :

⇒ 1 agent au grade d'Adjoint technique territorial avancement au grade de Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01/06/2020

⇒ 1 Adjoint Territorial du Patrimoine Principal au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe à compter du 01/11/2020

Il conviendrait de créer ces postes et de clôturer les postes devenus vacants.

Accord du Conseil ➤ délibération

V – Personnel communal : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe 35/35^{ème}

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a eu recours au recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir au remplacement d'un agent technique ayant fait valoir ses droits à la retraite. Il conviendrait de pérenniser à présent cet emploi et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

Accord du Conseil ➤ délibération

VI – Contrat de maintenance du parc informatique

Le Maire présente à l'assemblée le contrat présenté par la société REPRO SERVICE, repreneur de la Société CARLIT.NET, concernant la maintenance de l'ensemble du parc informatique de la collectivité, à savoir Mairie-Groupe Scolaire- Médiathèque.

- Montant du contrat : 3 240 € H.T/AN
- Durée : 3 ans (trois) minimum avec renouvellement par tacite reconduction par période de un an.

Accord du Conseil ➤ délibération

VII – Achat logiciel gestion cantine

Le Maire rappelle à l'assemblée la convention avec le Lycée Alfred Sauvy pour la livraison de repas pour le restaurant scolaire.

Il rappelle également à l'assemblée que les services de la commune gèrent les inscriptions et l'encaissement des repas.

Il convient d'acquérir un logiciel de gestion de la cantine par internet afin d'optimiser le service rendu aux parents des enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Il présente l'offre de l'entreprise SERVI-PLUS :

- Mise en service du logiciel : 408€ H.T. soit 489,60 € T.T.C
- Abonnement annuel hébergement: 289 € H.T soit 346,80 € T.T.C

Accord du Conseil ➤ délibération

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Madame CARBOU fait le point sur la pétition contre les fermetures intempestives de LA POSTE de VILLELONGUE ainsi que les changements d'horaires qui ne conviennent pas aux usagers d'un village comme Villelongue. Pétition largement suivie. Manifestation à organiser ?

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45.

Le MAIRE,

Christian NIFOSI